

# NEPAL

## Informations générales

"Le Népal n'est pas seulement le pays qui a la plus forte densité de temples, pagodes et pagodons, le Népal est un temple. Pour sanctuaire, autel, il a l'Himalaya aux cimes blanches. Pour nef, les plaines où se concentrent, vivent et communient les fidèles..." Jack Thieuloy.

Petit pays, coincé entre les deux nations les plus peuplées du monde, il offre des paysages fantastiques parsemés de petits villages entourés de champs en terrasses, de profondes vallées où coulent des rivières bouillonnantes et d'épaisses forêts de pins ou de rhododendrons dominées par de vertigineux sommets immaculés.

Pays béni pour le trekking, il garde toujours son charme magique, dû à la majesté de ses cimes et à la douceur de ses habitants...

Marcher autour des Annapurnas vous laissera un souvenir inoubliable...

### NOS RANDONNÉES AU NEPAL :

VOYAGE		
4606	Le Balcon des Annapurnas	En forme
4607	Tour des Annapurnas	Bonne forme
ET AUSSI EN LIBERTÉ		
4709	Le Balcon des Annapurnas	En forme

### EQUIPEMENT PERSONNEL À EMPORTER :

Pour plus de confort et de sécurité, partez bien équipé.

Nos partenaires



nous ont aidés à sélectionner des vêtements

imperméables, légers, respirants,

adaptés à tous nos voyages.

#### Votre sac de voyage ne doit pas dépasser 15 kg.

Ce sac sera transporté dans la journée par les porteurs, et vous le retrouverez au lodge le soir. Votre sac à dos doit être suffisamment grand pour contenir vos affaires de la journée (gourde, appareil photo, coupe-vent, tee-shirt de rechange...).

#### Habillement :

##### - Chaussures légères et polyvalentes à tiges hautes

Exemple : gamme Matrix homme /femme de **ASOLO**. Avec leurs semelles semi-rigides et leur membrane Gore-Tex elles assurent l'étanchéité, la respirabilité et le maintien nécessaire à la pratique de tous les chemins.



##### - 1 chapeau (soleil)

##### - 1 foulard pour se protéger le cou

##### - Veste imperméable et respirante

Exemple : "Velocity Jacket", idéale pour protéger du vent comme de la pluie grâce à son enduction en "Triple Point".



- **1 collant** en coton ou en laine pour la nuit

- **1 veste polaire**

Exemple "Antares" ou "Népal jacket", veste intermédiaire idéale pour procurer chaleur et confort.



- **1 deuxième couche**

Exemple : "microgrid zipneck" qui permet de conserver la chaleur tout en évacuant la transpiration.

- **2 T-shirts** manches longues respirants.

Exemple : "light weight dryflo zip-neck" pour maintenir la chaleur du corps tout en permettant l'évacuation de la transpiration.

- **2 pantalons :**



- 1 plus épais pour la marche et les chemins d'hiver.

Exemple : "Sierra pant" idéal, en matière "stretch" il permet l'aisance des mouvements et offre une protection contre le vent et la pluie.

- 1 plus léger pour le voyage.

Exemple : "Traveller zip on pant" il facilite la marche grâce à la souplesse du tissu et offre une protection solaire.

- **sous-vêtements** de rechange.

- **chaussettes** de trekking type Thorlo "Light Hiking" avec renfort aux talons et sur l'avant du pied.

- **1 short et un maillot de bain.**

- **1 paire de gants légers.**

- **Des chaussures de détente** (sandales ou baskets).

Exemple : sandale "Métro". Leur semelle Vibram Quiz permet de marcher sur différents terrains avec du cuir pour la souplesse et des réglages pour ajuster la semelle.



**Divers et petit matériel :**

- **1 sac à dos de 35 litres** pour les affaires de la journée.

Exemple : Air Zone 35l. Son dos tendu permet la ventilation dorsale et sa cape de pluie s'adapte au sac.

- Couteau de poche

- stylo, briquet, épingles de sûreté

- lingettes humides pour la toilette

- 1 lampe frontale ou de poche + ampoule et piles de rechange

- 1 sac de couchage de très bonne qualité + drap cousu

- 2 gourdes d'un litre (isotherme de préférence)

- petit nécessaire de couture + nécessaire de toilette + une paire de lacets de rechange

- papier W-C

- 1 couverture de survie

- des bonnes lunettes de soleil



**Une pharmacie personnelle comprenant :**

- 1 antalgique,

- 1 anti-inflammatoire (comprimés et gel),

- 1 antibiotique à large spectre,

- 1 antispasmodique, un antidiarrhéique, un antiseptique intestinal, un antivomitif,

- des pansements et double peau, des compresses, une bande adhésive, du Steristrip et du tulle gras,

- 1 antiseptique,

- crème solaire et Biafine,

- des pastilles pour purifier l'eau,

- en complément : collyre, répulsif contre les moustiques, pince à épiler, somnifère léger, veinotonique et vos médicaments personnels habituels.

**Dans une pochette antiviol :**

Portée autour du cou ou en ceinture : Passeport valide, le dépliant de votre assurance voyage "TMS Contact / Europ Assistance" reçu lors de votre inscription (si vous avez souscrit cette assurance) ou votre assurance personnelle, devises, carte de crédit, papiers personnels.

## **HÉBERGEMENT :**

- à Kathmandu et Pokhara, en hôtel confortable base chambre double.
- en lodge durant le trek. On peut comparer les lodges aux gîtes chez nous. Vous serez logés en chambres doubles (parfois de 3 à 4 personnes) avec des lits séparés et les toilettes à l'extérieur. Parfois vous aurez des douches...

## **NOURRITURE :**

La nourriture de base du Népalais est assez pauvre. Le plat local, le Dal Bat, est constitué d'une belle portion de riz blanc, accompagné d'une sauce aux lentilles et souvent d'une sauce ou une viande au curry.

- à Kathmandu vous pourrez toujours trouver un steak frites, une pizza ou des lasagnes... Mais vous trouverez surtout de très bons restaurants indiens, chinois ou même japonais. Côté pâtisseries, c'est la grande mode, vous en trouverez à toute heure.
- durant le trekking, nourriture simple mais de qualité à base de pâtes, riz, pommes de terre, œufs, préparée dans les lodges. Au petit-déjeuner, porridge, pain, confiture. Vous trouverez de toute façon peu de viande mais une nourriture faite de sucres lents idéale pour la marche.

## **TRANSFERTS LOCAUX ET PORTAGE :**

Les bagages sont transportés par les porteurs. Avec vous, vos affaires de la journée.

- vols intérieurs avec des compagnies locales (Yeti Airways, RNAC, Necon Air...).
- bus privé pour les déplacements au sol à l'intérieur du pays.
- bus ou taxi pour les visites dans la vallée de Kathmandu.

Les transports aériens (et routiers) au Népal sont soumis aux aléas climatiques d'un pays de hautes montagnes. Les retards dus à ces conditions atmosphériques particulières ne peuvent nous être imputés, ni à notre correspondant local. Le programme des journées à Kathmandu peut se trouver altéré ou raccourci pour faire face à ces impondérables. Les nuits d'hôtel ou visites de villes non consommées du fait de ces retards ne peuvent donner lieu à remboursement.

## **ENCADREMENT :**

Un guide Népalais francophone pour 4 à 14 participants.

## **GROUPE LIBERTÉ :**

A partir de 2 participants.

## **AÉRIEN :**

### **Départs de Paris :**

Les vols sont prévus au départ de Paris sur lignes régulières Gulf Air, Qatar Airways, Cathay Pacific, Ethiad airways selon les cas.

### **Départs de province :**

Il est possible de prendre un pré acheminement depuis toutes les grandes villes de province. Un supplément vous sera demandé au coup par coup en fonction de la Cie aérienne et de la classe de réservation obtenue.

### **Départ de Marseille :**

L'aéroport Marseille-Provence, gestionnaire des parkings, propose un système très intéressant de "**Chèque Parking**". Ce chèque d'un coût de 15 €, en basse saison et de 30 € en haute saison, est valable de 2 à 16 jours sur un parking précis indiqué dès l'arrivée à l'aéroport grâce à une signalétique spécifique. Une navette gratuite qui fonctionne 24h/24 vous dépose devant votre terminal de départ. Nous pouvons vous fournir ce chèque si vous le désirez. **Nous le réserver à l'inscription.**

### **Départ avancé et/ou retour différé :**

Pour les départs avancés ou les retours différés un supplément de 60 € par personne pour surcoût et frais de dossier vous sera demandé. Le transfert aéroport reste à votre charge. Nombreux taxis devant l'aéroport.

## CONVOCACTION POUR LE DÉPART :

### Avec aérien :

A l'aéroport. Les lieux et heures exacts vous seront précisés quelques jours avant le départ.

### Sans aérien :

A l'aéroport d'arrivée. Il est impératif de nous communiquer votre heure d'arrivée et votre n° de vol au plus tard une semaine avant votre départ.

**IMPORTANT** : merci de nous indiquer un N° de téléphone où nous pourrions vous joindre jusqu'au moment du départ (en cas de modification de dernière minute du plan de vol).

Quelle que soit la nature du vol, le contrat qui lie les transporteurs aériens avec leurs clients est régi par la convention internationale de Varsovie (reproduite sur les billets d'avion). En voici un extrait :

*“ Article 9 : le transporteur s'engage à faire de son mieux pour transporter le passager et les bagages avec une diligence raisonnable. Les heures indiquées sur les horaires ou ailleurs ne sont pas garanties et ne font pas partie du présent contrat. Le transporteur peut, sans préavis, se substituer d'autres transporteurs, utiliser d'autres avions ; il peut modifier ou supprimer les escales prévues sur le billet en cas de nécessité. Les horaires peuvent être modifiés sans préavis. Le transporteur n'assume aucune responsabilité pour les correspondances”.*

Il est évident que nous ne pouvons que nous soumettre à cette convention. De ce fait, si votre voyage est modifié du fait de perturbations du trafic aérien, nous ne pourrions être tenus pour responsables, et les éventuels frais en résultant seraient à votre charge.

## FORMALITÉS :

Un visa est nécessaire pour le Népal. Plusieurs possibilités :

### - A envoyer au Consulat du Népal :

45 bis rue des Acacias - 75017 PARIS

Tél. : 01 46 22 48 67 (10h00 - 13h00) - <http://www.consulat-nepal.org>

Pièces à fournir pour l'obtention de votre visa	
- 1 passeport valide encore 6 mois après la date de retour	
- 1 formulaire de demande de visa	
- 1 photo d'identité originale	
- 1 attestation de voyage fournie par nos soins	
- 1 enveloppe libellée à votre adresse et timbrée en recommandé pour le retour de votre passeport	
Validité du visa : 6 mois	Prix : de 25 € pour 15 jours ou 40 € pour 1 mois

**Attention aux délais d'obtention**, spécialement lors des nombreuses fêtes népalaises : il faut faire votre demande de visa environ 3 semaines avant le départ du voyage.

Merci de contrôler auprès des autorités consulaires ces informations, si vous décidez de demander votre visa népalais à Paris.

### - Vous pouvez aussi obtenir le visa sur place à l'arrivée à l'aéroport de Kathmandu.

Le visa est limité à 1 séjour de 60 jours et valable 6 mois sur place et coûte de 25 € ou 30 \$ (se munir de deux photos d'identité).

*Dans tous les cas prévoir une photo d'identité supplémentaire pour le permis de trek.*

### - Vous pouvez aussi demander vos visas Népal par l'intermédiaire de :

KM SERVICES - C.A.P.N. - Bat Ampère 3 C 93153 LE BLANC MESNIL

☎ : 01 48 65 24 94 / fax : 01 45 91 06 32

Tarif : Visa : 47 € + prestation : 25 € environ.

**Si vous voyagez en compagnie de vos enfants et s'ils ne portent pas votre nom, veillez à emporter impérativement votre livret de famille ou qu'ils figurent sur votre passeport. Si ce ne sont pas vos enfants, une autorisation de sortie du territoire vous sera demandée en plus de leur passeport ou de leur carte d'identité.**

## **SANTÉ :**

Les informations ci-dessous sont issues du site Internet de SMI (Service Médical International) :

SMI Voyage et Santé  
BP 125 - 78312 MAUREPAS Cedex.  
Tél. : 01 30 05 05 40 - [www.smi-voyage-sante.com](http://www.smi-voyage-sante.com)

### **Vaccins :**

Aucun vaccin n'est obligatoire, soyez cependant à jour des vaccinations classiques (diphtérie, tétanos, typhoïde, poliomyélite).

### **Vaccins recommandés :**

- **Adultes :** Pour tous : Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite, fièvre typhoïde, hépatite A. Pour certains sujets à risque : hépatite B, rage.

### **- Enfants :**

Les vaccinations du calendrier vaccinal en usage en France. hépatite A, à partir de l'âge d'un an.

**NB :** La vaccination contre la fièvre jaune est inutile (pas de fièvre jaune en Asie), mais est exigée pour tout sujet venant d'Afrique ou d'Amérique tropicales.

### **Paludisme :**

Pour un trekking au Népal, le risque de paludisme est très faible. La plupart du temps vous êtes au-dessus de l'altitude de vie du moustique porteur (anophèle femelle) : 1500/1800m. Aux altitudes inférieures en début et fin de circuits, les régions où vous passez ne sont en général pas infestées, notamment aux époques concernées. Les escales éventuelles dans une grande capitale (New Delhi, Karachi, Dhaka...) présentent peu de risque.

En conclusion, nous considérons qu'un traitement antipaludéen est à éviter. Par contre, nous conseillons l'utilisation de répulsifs efficaces pour les zones de basse altitude (Chitwan) et les transits. Nous préconisons les produits de la gamme Insect Ecran (au DEET 50%) qui sont parmi les plus efficaces. En vente dans les pharmacies.

### **Dentiste :**

Faire une vérification de routine auprès de votre dentiste.

### **Acclimatation et traitement préventif du mal d'altitude :**

Recommandations émises par l'ARPE (Association pour la Recherche en Physiologie de l'Environnement, site Internet : [www.arpealtitude.org](http://www.arpealtitude.org)) concernant la prévention du mal d'altitude. La brochure de l'ARPE Santé & Altitude s'obtient en téléphonant au 01 48 38 77 57.

Dans la mesure du possible, nous nous efforçons de concevoir nos itinéraires en respectant du mieux possible les "paliers d'acclimatation", soit un dénivelé maximum entre deux "camps" de 300/400m jour. Cependant les contraintes du pays peuvent exiger une montée brusque.

Pour tous les circuits de trekking où le dénivelé est assez rapide, il est préférable d'envisager, avec votre médecin traitant la prise de Diamox depuis la veille du jour où vous atteignez 3000m jusqu'au passage le plus élevé du circuit. Les résultats démontrés par l'ARPE et d'autres nombreuses études faites au Népal sont favorables à la prise de ce médicament.

## **POURBOIRES :**

Il ne faut pas oublier que le pourboire est une gratification que l'on donne lorsque l'on estime que le service pour lequel on a payé a été bien rendu. Néanmoins il est d'usage de laisser 15 à 20 € par personne pour le "Balcon des Annapurnas".

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

Si, à la fin du trek, vous désirez laisser des vêtements ou du matériel à l'équipe locale (porteurs, cuisinier), le geste sera apprécié.

## LE PRIX COMPREND :

- le vol A/R Paris - Kathmandu en classe économique sur vol régulier,
- le vol retour Pokhara/Kathmandu ou Lukla/Kathmandu,
- les taxes aériennes au départ d'Europe,
- les déplacements terrestres et les vols intérieurs tels que décrits dans le programme,
- l'hébergement à l'hôtel tel que décrit, base chambre double en B&B,
- l'hébergement en lodge durant le trekking,
- le matériel de cuisine collectif et individuel,
- la pension complète, sauf les repas à Kathmandu et Pokhara,
- l'équipe d'encadrement et de porteurs,
- le permis de trekking,
- un caisson hyperbare (caisson de décompression) pour le Tour des Annapurnas.

## LE PRIX NE COMPREND PAS :

- le visa de 25 € ou 30 \$,
- les repas à Kathmandu et à Pokhara (5 à 8 \$ par repas),
- l'eau chaude pour se laver (payante dans presque tous les lodges),
- les taxes d'aéroport internationales au départ de Kathmandu (30 \$ environ),
- les entrées dans les temples, monuments, monastères et musées,
- les frais d'inscription à moins de 45 jours 15 € par dossier,
- les boissons et dépenses personnelles,
- l'assurance assistance/rapatriement (1%).
- l'assurance annulation-interruption-bagages (2,5%).

## NUIT SUPPLEMENTAIRE À KATHMANDU (hôtel Thamel) :

Prix par nuit et par chambre, en B&B	
Double	50 €
Single	35 €

# LE PAYS

## CLIMAT :

Le Népal est soumis à un important régime de mousson qui conditionne fortement les possibilités de trekking dans la plupart des endroits. A titre indicatif : au printemps : mars à fin mai.

Explosion de la végétation (rhododendrons), début des grosses chaleurs et des orages en montagne.

En été : période de la mousson de juin à fin septembre.

Il pleut beaucoup et les sangsues deviennent la terreur de celui qui se balade en forêt. Certaines zones sont cependant beaucoup plus à l'abri : envers des Annapurnas et du Dhaulagiri.

**Note** : Les moussons se suivent mais ne se ressemblent pas. Si la mousson est forte, alors des retards voire des annulations de vols intérieurs peuvent avoir lieu entre Kathmandu, Jomosom et Juphal.

En automne : mi-octobre - mi-décembre.

Il fait généralement très beau ; bonnes conditions pour trek et expéditions dans tous les massifs. Début du froid en altitude.

L'automne en Himalaya est imprévisible. Il se peut que la neige tombe en plein mois d'octobre (queue de mousson) ou novembre (typhons sur le golfe du Bengale).

En hiver : mi-décembre, fin février : La neige bloque quasiment tous les cols en altitude. Froid extrême mais ciel dégagé et soleil. Vallée de Kathmandu, région de Pokhara et petit trek au Langtang sont possibles.

### **LANGUE :**

Officielle, le népalais ; l'anglais est compris désormais par une grande proportion de népalais ; par ailleurs, multitude de dialectes ethniques.

### **SUPERFICIE :**

141 000 km<sup>2</sup>, la capitale est Kathmandu.

### **POPULATION :**

Entre 23 et 27 millions d'habitants.

Multitude ethnique (Newars, Gurungs, Tamangs, Sherpas, etc.).

Structure sociale différente suivant la religion (système de castes encore actif chez les hindouistes).

De nombreuses fêtes (religieuses, historiques, légendaires, saisonnières) rythment la vie du Népalais.

### **INSTITUTIONS POLITIQUES :** République fédérale.

### **PREMIER MINISTRE :** Girija Prasad Koirala.

### **RELIGION :**

Hindouisme et bouddhisme principalement.

La société est régie par de nombreux aspects religieux qui souvent nous échappent (les crémations de Pashupatinath, la Kumari déesse vivante, les moulins à prières, les murs à mani et les chortens, les offrandes à Ganesh ou à Shiva...).

### **DÉCALAGE HORAIRE :**

Paris + 4h45 en hiver, Paris +3h45 en été.

### **DEVISE :**

La monnaie est la roupie népalaise.

Taux indicatif à ce jour 1 € = 95,5354 Roupie népalaise (le 24/08/06). Vous pouvez aisément changer de l'argent à Kathmandu. Soit à votre arrivée, dans le hall de l'aéroport, soit dans les grands hôtels. Carte VISA : La Grindlays Bank à Kathmandu vous permettra de retirer soit des chèques de voyage au taux indiqué à la banque (moyennant 2% de commission), soit directement des roupies au taux indiqué au comptoir et sans commission.

### **BIBLIOGRAPHIE :**

- Guide : Le Petit Futé, Népal (Nouvelles Editions de l'Université)
- Guide Lonely Planet (édition française). Remarquable de précision et d'intérêt.
- Guide : "Népal" Robert Rieffel - Ed. Arthaud - régulièrement réédité, un livre important pour le voyage.
- Guide Visa sur le Népal.
- Le très bon guide de chez Gallimard, largement illustré et avec de nombreux encadrés et renvois.

### **UN PEU D'HISTOIRE...**

**600-800 av. J-C :** Les Kirats, population mongoloïde venue de l'est, arrivent au Népal. C'est sous cette dynastie que le bouddhisme est introduit.

**300 :** Les Licchavi, arrivés par le sud, renversent le pouvoir Kirat. Le bouddhisme décline au profit de l'hindouisme.

**602 :** Arrivée au pouvoir de la dynastie Thakuri. Le royaume de la vallée de Kathmandu s'étend.

**Vers 1 000 :** Fondation de Kantipur (Kathmandu).

**1200 :** La dynastie des Malla offre son âge d'or au royaume. De nombreux monuments sont érigés. Cette période est également marquée par un puissant tremblement de terre. Le Népal se subdivise en 46 cités-états dont un certain nombre sont en conflit. Katmandou, Patan et Bhaktapur émergent.

**1372 :** Jayasthiti, fondateur de la troisième dynastie Malla, s'empare de Patan, puis, 10 ans plus tard, de Bhaktapur.

**Vers 1450 :** Apogée de l'ère Malla. Le royaume s'étend du Gange à la bordure du Tibet. A la mort de Jayasthiti, le royaume se subdivise en divers petits états qui rivalisent d'influence.

**1768** : Profitant du manque d'unité du royaume Malla, la dynastie Shah étend son pouvoir et fait de Kathmandu sa capitale.

**1792** : Les Shahs perdent un conflit contre les Chinois au Tibet (le Népal devra payer un tribut à la Chine jusqu'en 1912).

**1816** : Un traité avec les Britanniques, présents sur le sous-continent indien, met fin à l'expansion népalaise. Les Britanniques récupèrent le Sikkim et la majeure partie du Terai.

**1816 / 1951** : Les Britanniques mettent fin au rôle d'intermédiaire commercial des Népalais lors des transactions entre Indiens et Tibétains. Progressivement, le Népal se ferme à tous visiteurs.

**1846 / 1950** : Suite à un coup d'état sanglant, les Rana chassent du pouvoir réel les Shahs pendant plus d'un siècle.

**1951** : Le roi Shah Tribhuvan constitue un gouvernement incluant des Rana. Le Népal rouvre progressivement ses frontières et s'engage dans la voie de la démocratisation.

**1960** : Le roi Mahendra, fils de Tribhuvan, met un frein aux avancées démocratiques et concentre le pouvoir en ses mains.

**1979** : Le roi Birendra, fils du précédent, fait face à une vague de mécontentement populaire. La monarchie népalaise continue d'exercer un pouvoir considérable.

**1990** : Après avoir réprimé violemment des manifestations, le gouvernement cède à la pression de la rue : l'interdit sur les partis politiques est levé et le roi accepte la monarchie parlementaire. Le Parti du Congrès Népalais remporte 110 sièges (sur les 205 du Parlement) lors des élections qui se tiennent l'année suivante. La seconde force politique du pays est le Parti Communiste du Népal-Union Marxiste Léniniste (CPN-UML).

**1992** : La crise économique et l'embargo de l'Inde poussent une fois encore les Népalais dans la rue. Les manifestations font plusieurs morts.

**1994** : Les élections législatives voient la victoire du CPN-UML.

**1995** : Après seulement 9 mois de pouvoir, les communistes sont renversés par une motion de censure du Parlement. Ils sont remplacés par un gouvernement dont les membres du Parti du Congrès Népalais sont majoritaires. Une guérilla maoïste se crée.

**1998** : La lutte contre la guérilla maoïste fait une centaine de morts dans l'ouest du pays. A ce jour, le Népal continue son difficile et chaotique apprentissage de la démocratie. La tâche est compliquée en raison de la fragilité du système économique, l'extrême pauvreté, l'illettrisme, la fragmentation ethnique et le taux de croissance démographique.

**2001** : En juin, le prince Dipendra assassine le roi Birendra ainsi que 8 membres de la famille royale. En juillet, un nouveau gouvernement est formé. Fin juillet, un accord entre le gouvernement et la rébellion maoïste met un terme provisoire aux actions violentes au Népal.

**2002 / 2003** : En 2002, le parlement et les conseils locaux sont dissous et non remplacés. Après une recrudescence des attaques de la guérilla maoïste en 2002, reprise des négociations en 2003.

**2005** : Le Premier Ministre est renvoyé par le roi, qui s'arroge les pleins pouvoirs et compose un gouvernement de fidèles.

**2006** : En avril, après 19 jours de manifestations dans les rues de Kathmandu, le roi annonce le rétablissement du parlement, puis nomme Girija Prasad Koirala Premier Ministre. En mai, le parlement vote une série de réformes constitutionnelles, qui suppriment notamment le caractère sacré de la monarchie.

**2007** : Conformément à l'accord de paix de novembre 2006, les maoïstes népalais commencent le 17 janvier à déposer les armes et entrent au parlement avec 83 députés. Toutefois, des menaces pèsent toujours sur le processus de paix.

**2008** : Une assemblée constituante est élue et proclame l'abolition de la monarchie et son remplacement par une République démocratique fédérale le 28 mai 2008. Depuis lors, Girija Prasad Koirala exerce à titre provisoire les fonctions de Premier ministre et de chef du pouvoir exécutif, en attendant l'élection, par l'Assemblée, d'un Premier ministre disposant de l'essentiel du pouvoir exécutif, et d'un président de la République essentiellement honorifique, mais doté de quelques fonctions exécutives.

(Source : Lonely Planet)

L'inscription à l'un des programmes sous entend l'acceptation des conditions générales de vente régissant les rapports entre entreprises de voyage et voyageurs, Loi du 13 juillet 1992 (décrets parus au J.O. du 17 juin 1994).

Elle implique par ailleurs l'acceptation des conditions particulières décrites ci-après.

## Conditions particulières de vente

### INSCRIPTION

Une inscription est prise en compte à réception d'un bulletin d'inscription signé et accompagné d'un acompte de 30%. Le solde étant généralement payable un mois avant le départ, si l'inscription intervient à moins de 6 semaines, la totalité est alors exigée.

### ASSURANCES

#### Comprises dans les prix :

Assurance multi-risques, auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, couvrant :

- La responsabilité de LA BURLE et celle de ses animateurs,
- La responsabilité civile des participants pour dommages corporels et matériels,
- Les accidents : incapacité permanente, partielle ou totale, les frais médicaux et pharmaceutiques à la suite d'accidents.

#### Facturées séparément :

- Assurance annulation-interruption-bagages auprès de la Compagnie MUTUELLES DU MANS, contrat OPEN-ODYSSEE Police n° 58 394 996. Cette assurance est facturée séparément (2% du montant total de la facture). Chaque adhérent est ainsi protégé contre les risques graves d'accident, de maladie ou de décès de l'assuré, de son conjoint, des ascendants et descendants, ainsi qu'en cas de dommages matériels importants causés par incendie ou des éléments naturels atteignant l'intéressé dans ses biens propres et nécessitant impérativement sa présence, dans les 30 jours qui précèdent le départ jusqu'à la date de fin du séjour. Sont également couverts le vol, la destruction totale ou partielle, ou la perte pendant l'acheminement par une entreprise de transport, de vos bagages.
- Assurance Assistance-Rapatriement auprès de la Compagnie EUROP ASSISTANCE et correspondant à 1% du prix du séjour.

### ANNULATION

Quelle que soit la raison de l'annulation, il y a nécessité de prévenir LA BURLE le plus rapidement possible par une déclaration écrite (lettre, email ou fax).

Pour un désistement plus de 30 jours avant le départ, les sommes versées sont remboursées, après déduction d'un forfait de 50 euros par personne pour frais de dossier.

À moins de 30 jours du départ, les frais d'annulation sont les suivants :

- 30 jours à 21 jours : 25%
- 20 jours à 8 jours : 50%
- 7 jours à 2 jours : 75%
- Moins de 2 jours : 100%

Si l'annulation est justifiée et que vous avez contracté l'assurance, ces frais vous seront remboursés, déduction faite par l'assureur d'une franchise de 50 euros par personne.

Il arrive qu'un nombre insuffisant de participants ou un autre cas de force majeure entraîne l'annulation d'une randonnée ou d'un voyage. Vous serez prévenu de cette annulation au moins 21 jours à l'avance.

En même temps que l'annulation, il vous sera proposé une, deux ou trois solutions de remplacement.

Si aucune solution ne vous convient, il y aura alors remboursement intégral et immédiat. Cette annulation ne peut prétendre à indemnité.

### RESPONSABILITÉ

LA BURLE ne peut en aucun cas se substituer à la responsabilité personnelle des adhérents, particulièrement en ce qui concerne les formalités de police et de santé et ceci à tout moment du voyage. D'autre part, agissant en qualité d'organisateur de randonnées, nous devons utiliser les services de divers prestataires (propriétaires de gîtes, organismes réceptifs, transporteurs...) LA BURLE ne peut être confondue avec ces derniers qui conservent leur responsabilité propre.

Enfin, tout séjour ou voyage interrompu ou abrégé sur décision de l'adhérent et pour n'importe quelle cause que ce soit, ne peut donner lieu à remboursement partiel.

### CONTESTATION

Tout litige ou contestation est du ressort exclusif du Tribunal de Commerce d'Aubenas.